

Comptabilité - Exercice 2000 - Ouverture de crédits d'investissement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis l'année 1986, la Ville de Besançon adopte son budget primitif au cours du premier trimestre de l'exercice auquel il s'applique. Cette procédure sera reconduite pour l'exercice 2000.

La loi d'Amélioration de la Décentralisation n° 88.13 du 5 janvier 1988 prévoit dans son article 15 que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption».

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2000 quelques crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2000. Le détail de ces ouvertures figure aux tableaux ci-après :

Imputations	Libellés	Crédits à ouvrir avant vote BP 2000
	Budget Principal	
	Informatique - 10100	
90 212 2183 98016	Ecoles primaires - Matériel de bureau et matériel informatique - Informatisation des écoles	500 000
	Etudes et Travaux - 30300	
90 31 2318 00621	Culture - Expression artistique - Autres immobilisations corporelles - Sculpture BÖETTCHER - Jetée du Doubs	200 000
	Electricité-Chauffage - 30900	
90 020 2313 00510	Administration générale de la collectivité - Constructions - Domaine de l'administration	135 000
90 213 2313 00502	Enseignement - Classes regroupées - Constructions - Domaine de l'enseignement	150 000
90 411 2313 00506	Sport et jeunesse - Salles de sports et gymnases - Constructions - Domaine des sports	125 000
90 814 2315 89039	Services urbains - Eclairage public - Installation, matériel et outillage techniques - Conformité et centralisation du réseau éclairage public	187 000
90 814 2315 89040	Services urbains - Eclairage public - Installation, matériel et outillage techniques - Extension et modernisation du réseau éclairage public	750 000
	Parc Auto - 32000	
90 020 2182 00511	Administration générale de la collectivité - Matériel de transport - Domaine du parc automobile et matériels divers	400 000
90 020 2188 00511	Administration générale de la collectivité - Autres immobilisations corporelles - Domaine du parc automobile et matériels divers	150 000
	Bâtiment - 33000	
90 412 2313 95035	Stades - Constructions - Stade Léo Lagrange - Rénovation des tribunes	500 000
	Musées - 52000	
90 322 2184 00509	Culture - Musées - Mobilier - Domaine de la culture	20 000
90 322 2316 00509	Culture - Musées - Restauration des collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	100 000
	Total des crédits ouverts au BP 1999, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette : 133 093 000 x 25 % = 33 273 250	
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		3 217 000

Imputations	Libellés	Crédits à ouvrir avant vote BP 2000
	Budget Eaux	
892 21531 00512	Installations à caractère spécifique - Réseau d'adduction d'eau - Domaine des eaux	30 000
892 2154 00512	Matériel industriel - Domaine des eaux	30 000
892 2171 00512	Matériel spécifique d'exploitation - Service distribution d'eau - Domaine des eaux	30 000
	Total des crédits ouverts au BP 1999, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette : 10 566 000 x 25 % = 2 641 500	
TOTAL BUDGET EAUX		90 000
	Budget Assainissement	
893 21532 00513	Installations à caractère spécifique - Réseau d'assainissement - Domaine de l'assainissement	15 000
893 2154 00513	Matériel industriel - Domaine de l'assainissement	25 000
893 2172 00513	Matériel spécifique d'exploitation - Service Assainissement - Domaine de l'assainissement	75 000
893 2183 00513	Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de l'assainissement	20 000
893 2315 00513	Installations techniques, matériel et outillage industriels - Domaine de l'assainissement	300 000
893 2315 86800	Installations techniques, matériel et outillage industriels - Grosses réparations à la station	100 000
893 2315 89117	Installations techniques, matériel et outillage industriels - Travaux neufs réhabilitation réseau	200 000
893 2315 00613	Installations techniques, matériel et outillage industriels - UIOM - Co-incinération des boues	200 000
	Total des crédits ouverts au BP 1999, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette : 32 276 000 x 25 % = 8 069 000	
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT		935 000

Imputations	Libellés	Crédits à ouvrir avant vote BP 2000
	Budget Déchets	
897 2183 95022	Matériel de bureau et matériel informatique - Déchets urbains	35 000
897 2184 95022	Mobilier - Déchets urbains	25 000
897 2313 83006	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fonds de renouvellement usine incinération ordures ménagères	300 000
897 2313 98017	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Modernisation usine incinération ordures ménagères	9 640 000
	Total des crédits ouverts au BP 1999, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette : 40 005 000 x 25 % = 10 001 250	
TOTAL BUDGET DECHETS		10 000 000
Total général des crédits d'investissement du BP 2000 votés par anticipation		14 242 000

«**M. VUILLEMIN** : Dans ce cadre, nous pourrions vous proposer de voter jusqu'à 33 MF mais vous voyez que nous en sommes loin puisque nous atteignons 14 MF.

Mme WEINMAN : Une question concernant la ligne Bâtiment et les 500 000 F qui y sont inscrits pour le Stade Léo Lagrange - rénovation des tribunes. Il y a eu il y a quelque temps 500 000 F annoncés sur le budget de M. CHEVENEMENT qui étaient aussi destinés à la rénovation de tribunes. J'aimerais savoir si les 500 000 F inscrits sur le budget de la Ville sont en plus ou correspondent aux 500 000 F attribués par l'Etat.

M. LE MAIRE : 500 000 F nous sont parvenus de la part du Ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT pour la rénovation des tribunes, nous l'en avons remercié. Cela vient en plus.

M. BONNET : Nous ouvrons des crédits d'investissement pour l'usine d'incinération des ordures ménagères. J'en profite simplement pour demander à nouveau le rapport du Professeur VIEL que Mme BULTOT avait évoqué en septembre. Je serais intéressé d'en avoir copie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On vous enverra le rapport, Monsieur BONNET».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.